

(1)

(N° 96.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1891.

Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics
pour l'exercice 1891 (1).

Amendement présenté par M. de Briey.

ART. 12.

Majorer de 10,000 francs le crédit de 180,000 francs inscrit à l'article 12
du Budget de l'Agriculture amendé.

(Art. 12. — Conseil supérieur de l'Agriculture, etc. . . . fr. 190,000)

C^{te} DE BRIEY.

(1) Budget, n° 116, VII (session de 1889-1890).
Rapport, n° 66.
Amendements du Gouvernement, n° 4, VII.
Amendements, n° 85, 86, 89 et 92.